

# LIVRET D'ACCUEIL

de M. / Mme .....

FONCTION / POSTE : .....

DATE DE DEBUT DE CONTRAT : .....

TUTEUR : .....



**L'EQUIPE DE DIRECTION VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE**

**LAURENT ET YOHAN LAFOND**



# SOMMAIRE

1. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION
2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE
  - a. CARTE D'IDENTITE
  - b. ACTIVITES
  - c. PRINCIPAUX CLIENTS
  - d. ORGANIGRAMME
3. VOTRE INTEGRATION
  - a. NOS DEVOIRS
  - b. VOS DEVOIRS
  - c. VOTRE ARRIVEE DANS L'ENTREPRISE
  - d. LES HORAIRES
  - e. LES CONGES PAYES ET LES ABSENCES
4. VOTRE TRAVAIL EN SECURITE
5. VOTRE TRAVAIL DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT
6. UNE TRAÇABILITE POUR NOS CLIENTS – NOTRE DEMARCHE QUALITE
7. ANNUAIRE INTERNE
8. PLAN DU SITE : CIRCULATIONS ET RESPECT DES AIRES DE TRAVAIL





## 1 / ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

---

Le 28/09/2020 à Saint Etienne de Tulmont

### POLITIQUE HYGIENE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Le respect de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité dans la conduite de nos opérations de collecte et de traitement des déchets est une condition incontournable pour assurer notre éthique d'entreprise citoyenne travaillant pour un développement durable.

Dans cet esprit, FERVERT s'engage à appliquer les principes d'actions suivants :

- Respecter les textes et les lois en vigueur,
- Prévenir toute pollution pouvant survenir à la suite de nos opérations dans l'objectif de préserver notre environnement, de protéger la biodiversité et les écosystèmes,
- Prévenir tout dommage physique et psychique aux personnes, qu'ils soient accidentels ou chroniques en identifiant, réduisant ou supprimant les dangers et les risques pour la santé et la sécurité de nos salariés et intervenants,
- Travailler à l'amélioration continue de nos résultats en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en impliquant les salariés dans l'atteinte de ces objectifs.

En particulier, la société FERVERT s'engage à optimiser :

- Le niveau de performance sécurité des personnes et des biens,
- La gestion des ressources et énergies utilisées,
- Le tri et la gestion des déchets collectés et générés par nos activités,
- La traçabilité de l'ensemble de ses flux et matières.

En aucun cas, les exigences de nos activités présentes ou à venir ne doivent porter préjudice à la sécurité du personnel et à la protection de l'environnement. A tous les niveaux de notre organisation, les aspects environnement et sécurité doivent être planifiés et encadrés par des procédures et des consignes appropriées.

Cette politique implique l'ensemble du personnel travaillant sur le site (permanents, intérimaires, apprentis, sous-traitants, intervenants extérieurs).

**LAURENT LAFOND**

**GERANT FERVERT**

**YOHAN LAFOND**

**DIRECTEUR FERVERT**



FERVERT - Lieu dit Roques - 1645 vieille route de Montauban - 82410 St Etienne de Tulmont



## 2 / PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

---

La société FERVERT est une entreprise familiale ayant une expérience de plus de 20 ans dans le recyclage et valorisation des déchets comme le fer, les métaux, les végétaux, le carton, les plastiques.

L'entreprise s'est également spécialisée dans le démantèlement de Véhicules Hors d'Usage (VHU) et est enregistrée en Préfecture au titre de l'article L.511-2 du code de l'environnement sous le numéro d'agrément PR 8200015D.

La société propose une large gamme de bennes, pour l'enlèvement des déchets d'entreprises, de chantiers, de collectivités, de particuliers ou de vide maison.

Un site de 2 hectares, à Saint Etienne de Tulmont, permet de réaliser cette multiplicité d'opérations sur des espaces aménagés conformément aux exigences réglementaires. L'Arrêté Préfectoral n°82-2017-03-09-002 définit le classement des activités du site et autorise la société FERVERT à exploiter un centre de stockage et récupération de VHU et de déchets de métaux sur le territoire de la commune de St Etienne de Tulmont.

### 2a/ Carte d'identité

Siège social : 1645 vieille route de Montauban – 82410 Saint Etienne de Tulmont

Téléphone : 05 63 30 18 64

Site internet : <https://www.fervert-metaux.fr/>

Courriel : [contact@fervert-metaux.fr](mailto:contact@fervert-metaux.fr)

Direction : Laurent et Yohan LAFOND

Effectif global : environ 20 salariés

Statut juridique : SARL

SIRET : 502 108 715 000 33

Code APE : 3832 Z

N° TVA intracommunautaire : FR 62 502 108 715

Chiffre d'affaires : 3 502 k€ (chiffres 2019)

Capital : 79 700 €

### 2b/ Activités

Le site est réparti en 3 grandes activités :

- Centre de stockage et de valorisation de véhicules hors d'usage dits VHU
- Centre de regroupement, tri et de valorisation de déchets de métaux, de déchets non dangereux (papier, carton, bois, polymères...) et de déchets d'équipements électriques et électroniques dits DEEE
- Magasin de vente de fers neufs et déclassés, d'aliments pour animaux et d'objets de récupération collectés lors de vide maison.





## 2c/ Principaux clients

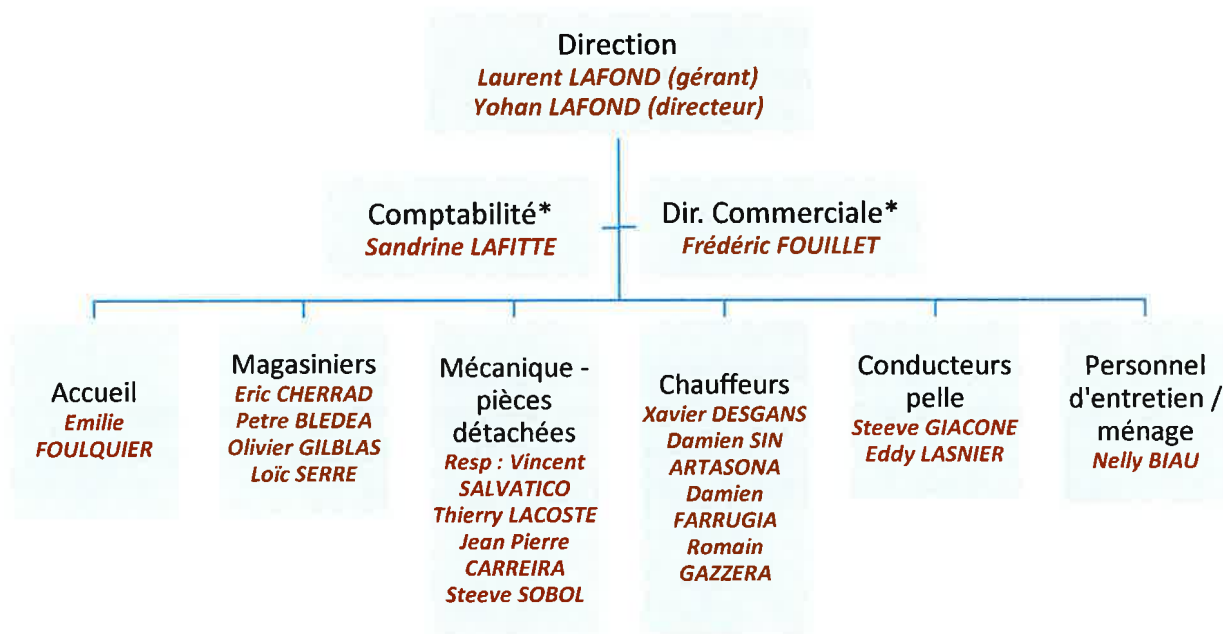
Les principaux clients de l'entreprise divergent selon les 3 activités précédemment citées tant en termes de chiffres d'affaires que de nombre de clients.

Les entreprises, les agriculteurs et les collectivités représentent une part importante du chiffre d'affaires alors que les clients particuliers sont en nombre les plus importants.

Les principaux clients partenaires sont :

- Véolia
- SEMATEC
- VALMAT
- DRIMM
- Le Syndicat Mixte du Tarn et Garonne
- Les particuliers
- Les agriculteurs
- Les Communautés de Communes Quercy Vert Aveyron et CC du Cordais et du Causse
- Le Groupe Seché
- TRIADIS

## 2d/ Organisation de l'entreprise



\*Sandrine Lafitte et Frédéric Fouillet sont également en charge de la démarche de prévention des risques professionnels et Sandrine Lafitte est référent COVID





### 3 / VOTRE INTEGRATION

---

#### 3a/ Nos devoirs

- Vous faire connaître le travail à réaliser
- Vous informer aux enjeux environnementaux et liés à la sécurité au travail
- Vous donner les moyens de travailler conformément aux attentes des clients et des exigences réglementaires

#### 3b/ Vos devoirs

- Représenter positivement l'entreprise
- Avoir une tenue impeccable et du matériel propre et en bon état
- Préserver le matériel, les tenues et les équipements de protection qui vont sont remis
- Être ponctuel
- Agir en toute sécurité, en appliquant les prescriptions de ce document et celles qui vont seront communiquées sur le site
- Respecter les consignes de réalisation des tâches
- Informer l'entreprise en cas de situation dangereuse ou de pollution accidentelle

#### 3c/ Votre arrivée dans l'entreprise

A votre arrivée dans l'entreprise, vous devez :

- Signer votre contrat de travail
- Signer les consignes relatives au risque routier (si nécessaire)
- Vous rendre à la visite médicale d'embauche : vous serez convoqué à une visite médicale obligatoire, un jour et une heure seront fixés. Cette visite est obligatoire et détermine votre aptitude à la tenue de votre poste de travail.

#### 3d/ Les horaires de travail

L'entreprise FERTV est ouverte au public :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Vos horaires et jours de travail vous seront assignés par l'équipe de direction à votre embauche** (inséré dans le contrat) et vous devrez les respecter.

**Votre devoir est d'être ponctuel, vous êtes un vecteur de l'image de l'entreprise.**





### 3e/ Les congés payés

Ils représentent 2.5 jours ouvrables\* par mois de travail sur la période du 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, soit un total de 30 jours ouvrables au maximum.

La société FERVERT ne ferme pas pendant l'année, les jours sont donc libres de date mais il faut IMPERATIVEMENT prévenir l'équipe de direction au moins deux mois à l'avance.

**Les congés seront validés selon les obligations de continuité de service** et des arbitrages pourront être faits si plusieurs salariés se positionnent sur les mêmes dates de congés.

Les dates de congés ne pourront pas être modifiées avant le départ, sauf cas exceptionnel.

*\* tous les jours sauf le dimanche, jours fériés et jours chômés dans l'entreprise. Une semaine de congés correspond donc à six jours ouvrables.*

### 3f/ Les absences

**En cas d'absence imprévisible téléphonez, ou faites téléphoner, immédiatement** à votre équipe de direction pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à votre remplacement, au respect éventuel des mesures d'hygiène et de sécurité et, au respect des engagements pris envers nos clients.

**S'il s'agit d'une maladie, faites-nous parvenir dans les 48 heures, le certificat médical et toutes les prolongations d'arrêt de travail éventuelles.**

En cas d'absence prévisible, obtenez l'accord de l'équipe de direction plusieurs jours à l'avance de manière à ce que l'entreprise puisse organiser votre absence.





## 4 / VOTRE TRAVAIL EN SECURITE

---

### 4a/ Consignes de Sécurité

La sécurité durant votre travail, c'est la votre et celle des clients et intervenants sur notre site.

Ce qui fait l'accident c'est :

- le non respect des consignes
- la non préparation du travail
- le non respect des zones de stockage
- la précipitation ou l'inattention

Pour éviter l'accident, il faut :

- respecter les consignes
- sensibiliser ses collègues, les clients et intervenants
- alerter pour toute situation dangereuse identifiée
- utiliser les équipements de protection
- éviter les situations de travailleur isolé

Et si l'accident arrive :

- donnez l'alerte
- évitez de vous mettre en danger
- mettez la victime en sécurité ou assistez quelqu'un qui sait prodiguer les premiers soins

Dans votre activité, il y a des risques :

- demandez à votre responsable, quels sont les risques encourus, dans le cadre de vos activités. **Ils figurent dans le document unique (consultable dans le bureau comptabilité de l'animatrice sécurité) et/ou dans le plan de prévention si vous intervenez chez des clients**
- les risques les plus fréquents auxquels sont exposés les salariés de notre société FERTV sont :



Le risque routier  
(fiche risque routier remise à  
l'embauche et suivi de l'état des  
véhicules d'entreprises)



Les chutes en montant et  
descendant des véhicules



Les chariots élévateurs et  
engins de levage



Les grues et grappins





Les chutes d'objets



Les objets tranchants



Les chutes de plein pied  
(ex : sol encombré,  
déchets mal rangés)



Les sols glissants (ex :  
huile, carburant...)



Le port de charge = les  
lombalgies (mal de dos)



Le bruit

#### 4b/ Conduite à tenir en cas de client insatisfait

En cas de client insatisfait soit au téléphone, soit en vis-à-vis ; il vous est demandé de lui indiquer que « **l'équipe de direction va reprendre contact avec lui dans les meilleurs délais** » si personne n'est disponible et, **pensez à bien prendre un nom et un téléphone.**

#### 4c/ Conduite à tenir en cas d'accident

En cas d'accident :



En cas de blessure bénigne, faites appel à la personne désignée (personnel formé aux premiers secours) pour dispenser les premiers soins et prévenez votre responsable



Ne paniquez pas ! Pensez à supprimer le risque s'il persiste



Contactez le SST (Sauveteur Secouriste du Travail) le plus proche



Ne bougez pas le blessé, protégez-le des risques éventuels et du froid ou de la chaleur



ALERTEZ ou faites alerter les secours. composez le :  
112 depuis un téléphone portable  
15 pour le SAMU depuis un téléphone fixe

Liste des personnes formées aux premiers secours : Sandrine LAFITTE, Steeve GIACONE



#### 4d/ Conduite à tenir en cas d'incendie

En cas d'incendie :



Toute personne apercevant un début d'incendie doit prévenir / faire prévenir l'accueil en précisant le lieu exact du début d'incendie. L'accueil appellera les pompiers (le 18) et préviendra la direction et le personnel.

Attaquer le feu avec un extincteur adapté (voir tableau ci-après).  
Ne pas prendre de risque inutile !

Evacuer les lieux si on nous en donne l'ordre  
ou si notre sécurité est menacée.  
Aller vers le point de rassemblement à côté du pont bascule.

Les grands principes pour évacuer en sécurité :

1. Ne paniquez pas
2. Cessez toute activité
3. Fermez les portes et fenêtres (pas à clé)
4. Dirigez-vous vers l'issue de secours la plus proche (sans traverser les fumées)
5. Rejoignez directement le point le plus proche
6. Ne revenez jamais en arrière (accompagnez les personnes à mobilité réduite)
7. Le référent incendie contrôlera que tout le monde est présent sur le point de rassemblement (à côté du pont bascule).

Les classes de feu :

| CLASSES                                                                                         | TYPES                                                             | CARACTERISTIQUES                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| CLASSE A<br> | Feux de solides                                                   | <i>Matériaux solides : bois, tissus...</i>                                               |
| CLASSE B<br> | Feux de liquides et de solides liquéfiables                       | <i>Liquides et solides liquéfiables : pétrole, huile, alcool, certains plastiques...</i> |
| CLASSE C<br> | Feux de gaz                                                       | <i>Combustibles sous état gazeux</i>                                                     |
| CLASSE D<br> | Feux de métaux                                                    | <i>Phosphore, aluminium, magnésium, zinc...</i>                                          |
| CLASSE F<br> | Feux liés aux auxiliaires de cuisine sur les appareils de cuisson | <i>Huiles et graisses végétales et animales</i>                                          |



## 5 / VOTRE TRAVAIL DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

### 5a/ Consignes Environnementales

Les activités de l'entreprise FERTV peuvent avoir un impact sur l'environnement. Dans le cadre de notre démarche QSE, nous avons identifié les principales nuisances occasionnées et les consignes que vous devez respecter pour minimiser leurs impacts :

| Nos impacts environnementaux                             | Consignes à respecter                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances visuelles                                      | Respect des hauteurs de stockage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stock de ferrailles et DEEE à 6 m max.</li> <li>- Stock de VHU : 2 VHU max.</li> </ul> Stock des bennes à déchets pleines et des déchets sur les aires dédiées                                                                                       |
| Nuisances sonores                                        | Concentrer les activités bruyantes au cœur du site (zone de stockage des ferrailles) et dans les locaux dans les horaires d'ouverture du site au public                                                                                                                                                                          |
| Pollution des eaux / sols (fuites d'huile, carburant...) | Mettre les produits sur rétention<br>Utiliser des absorbants à disposition pour toute fuite d'huile, de carburant...<br>Transfert des produits dangereux sur les aires étanches<br>Site relié à un séparateur à hydrocarbures<br>Actionner la vanne* pour isoler le bassin de rétention en cas de grosse pollution ou d'incendie |
| Risque radioactif                                        | Vérifier la radioactivité des bennes et de leurs contenants à l'arrivée sur le site (au niveau du pont bascule). Si la benne est radioactive, bloquer le chargement et alerter les autorités (DREAL)                                                                                                                             |

Toute personne constatant un impact sur l'environnement ou étant alertée par une personne extérieure constatera les faits et alertera ou fera alerter la direction.

*\*Petit mémo : comment fermer la vanne à l'aval du bassin de rétention des eaux d'incendie ?*



*Pour fermer la vanne d'isolement du site qui se trouve à l'entrée du site sur la gauche, tourner la vanne dans le « sens des aiguilles d'une montre »*





### 5b/ Le Tri et la Gestion des Déchets

L'entreprise met en œuvre des dispositions spécifiques pour la gestion des déchets. Ainsi, il vous est demandé de respecter le tri des déchets suivant :

- Au niveau du parc ferrailles :

- Cable aluminium isolé (Almelec isolé)
- Cable aluminium non isolé (Almelec)
- Zinc
- Aluminium léger
- Profilés aluminium de menuiserie (dits AGS)
- Cable Cuivre
- Métaux ferreux
- Aluminium carter
- Inox
- Jantes aluminium



- Au niveau de l'aire de dépollution des VHU :

- Les batteries
- Les moteurs
- Le carburant
- Les huiles de carters
- Les huiles de transmission
- Les huiles de boîtes de vitesse
- Les huiles hydrauliques
- Les liquides de refroidissement
- Les liquides antigel
- Les liquides de freins
- Les fluides frigorigènes

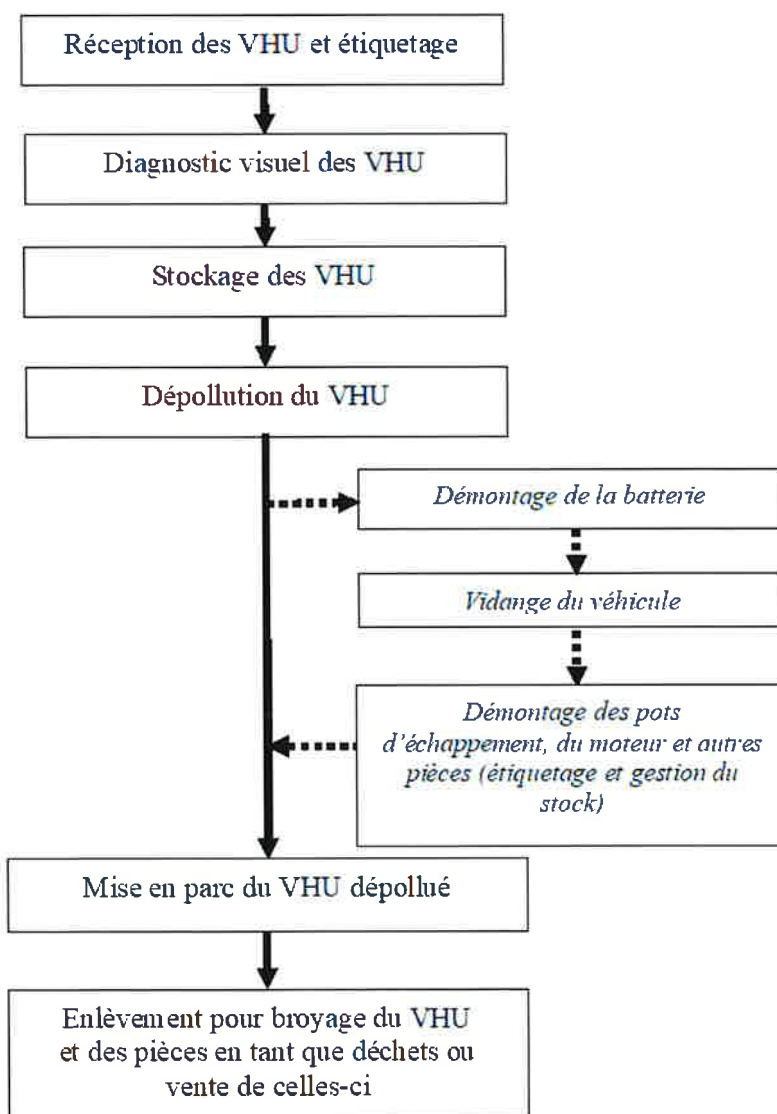


## 5c/ La procédure de dépollution des VHU

Cette procédure PR-ENV-001 disponible sur le poste de travail a pour objectif :

- de permettre à l'entreprise d'assurer une dépollution et un démontage des VHU dans le respect des exigences réglementaires ;
- de garantir un respect des enjeux environnementaux dans le cadre des opérations de dépollution et de démontage des VHU ;
- de dépolluer et de démonter les VHU dans le respect des conditions de sécurité pour l'ensemble des salariés.

Le synoptique de dépollution peut se résumer ainsi :





## 6 / UNE TRAÇABILITE POUR NOS CLIENTS – NOTRE DEMARCHE QUALITE

### 6a/ Suivi de la nature des déchets et des tonnages entrants et sortants

Toute entreprise est tenue de connaître les caractéristiques de ses déchets. Cette caractérisation du déchet doit permettre à chacun de connaître les propriétés du déchet, notamment s'il est dangereux ou non et choisir le mode de valorisation en conséquence.

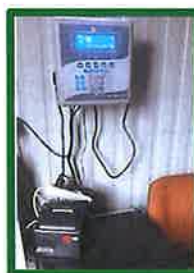
La traçabilité des déchets via des bordereaux de suivi de déchets permet de savoir l'origine des déchets, leur quantité, leurs caractéristiques, leur destination et leurs modalités de traitement ou d'élimination.

La société FERVERT est ainsi tenue de posséder les informations relatives au déchet qu'elle produit ou prend en charge et elle doit tenir à jour un registre chronologique de la production, de l'expédition, de la réception et du traitement du déchet.

Il vous est ainsi demandé d'assurer la traçabilité de chacun de vos chargements et de vous assurer que les apporteurs de déchets ont rempli l'ensemble des formalités nécessaires et notamment le passage sur le pont bascule pour connaître le tonnage entrant / sortant et s'assurer que les déchets admis ne présentent pas de risque de radioactivité.



pont bascule



pesée



ticket de pesée

### 6b/ Traçabilité des VHU et des pièces associées

Dès réception, les VHU sont entreposés sur l'aire étanche reliée au séparateur à hydrocarbures. Chaque véhicule entrant est tracé administrativement tant pour assurer les formalités administratives liées à sa destruction que pour assurer un suivi des pièces. Ainsi, à l'entrée du véhicule, FERVERT récupère la carte grise du VHU et édite un lot d'étiquettes pour le véhicule et toutes les pièces qui seront démontées.

Ainsi, il est possible de connaître la date d'entrée et de sortie du véhicule et de savoir quelles pièces ont été démontées, stockées et vendues sur chaque véhicule.





## **7 / ANNUAIRE**

---

### **6a/ Annuaire Interne**

Directeur : Yohan LAFOND – 06 72 11 11 83

Secrétariat : Emilie FOULQUIER – 05 63 64 28 07

Responsable Sécurité et référent COVID : Sandrine LAFITTE – 05 63 64 28 07

Responsable du parc et directeur commercial : Frédéric FOUILLET – 07 70 05 61 47

### **6b/ Annuaire Externe**

Numéro d'urgence depuis un portable : 112

Pompiers : 18

Samu : 15

Centre Anti Poison et toxicovigilance : 05 61 77 74 47

Gendarmerie : 17

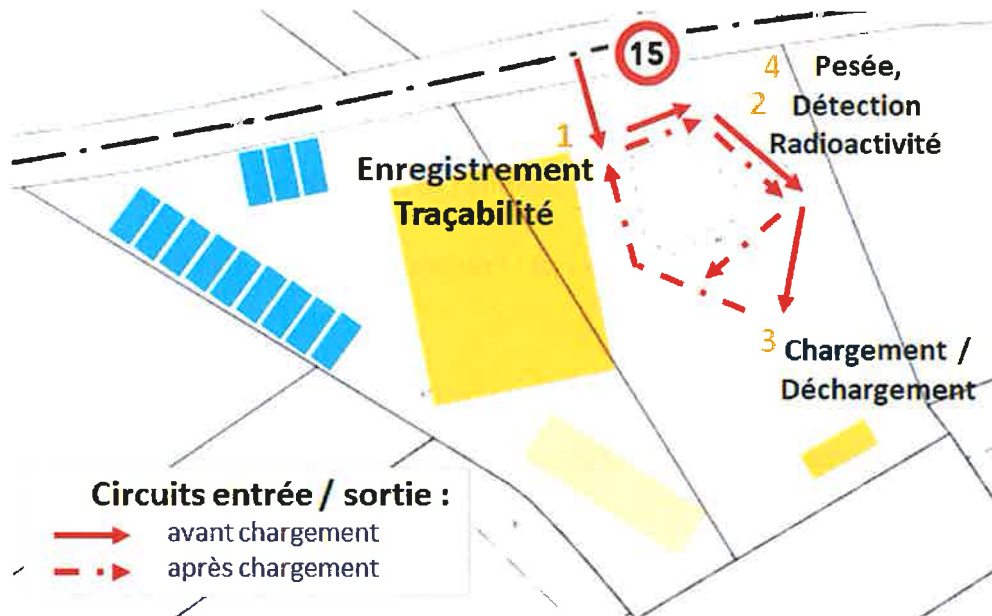
DREAL UT 82 (accident environnemental) : 05 63 91 74 40

DIRECCTE UT82 (accident du travail) : 05 63 91 87 00

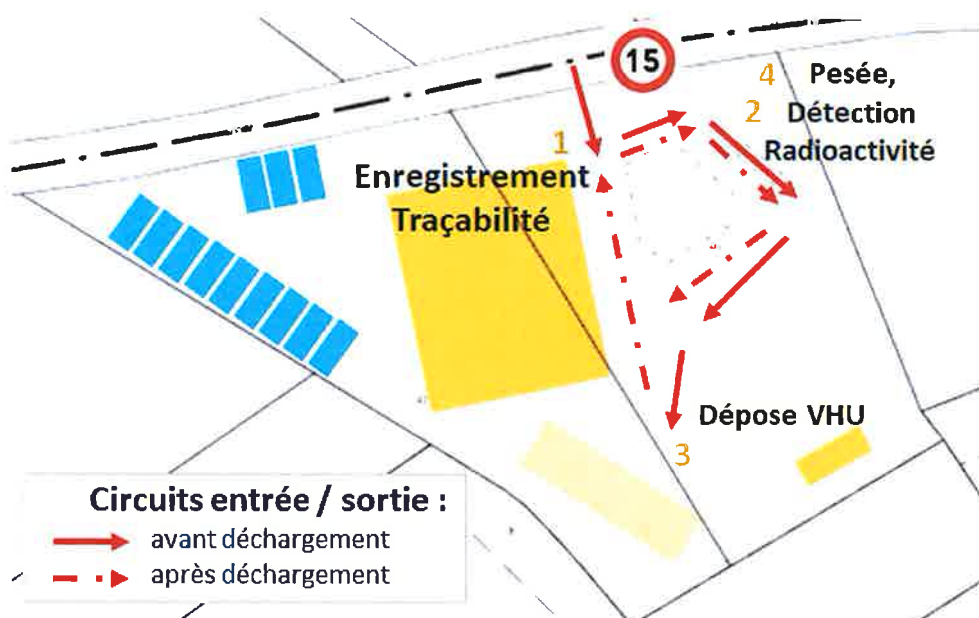


## 8 / PLAN DU SITE : CIRCULATIONS ET RESPECT DES AIRES DE TRAVAIL

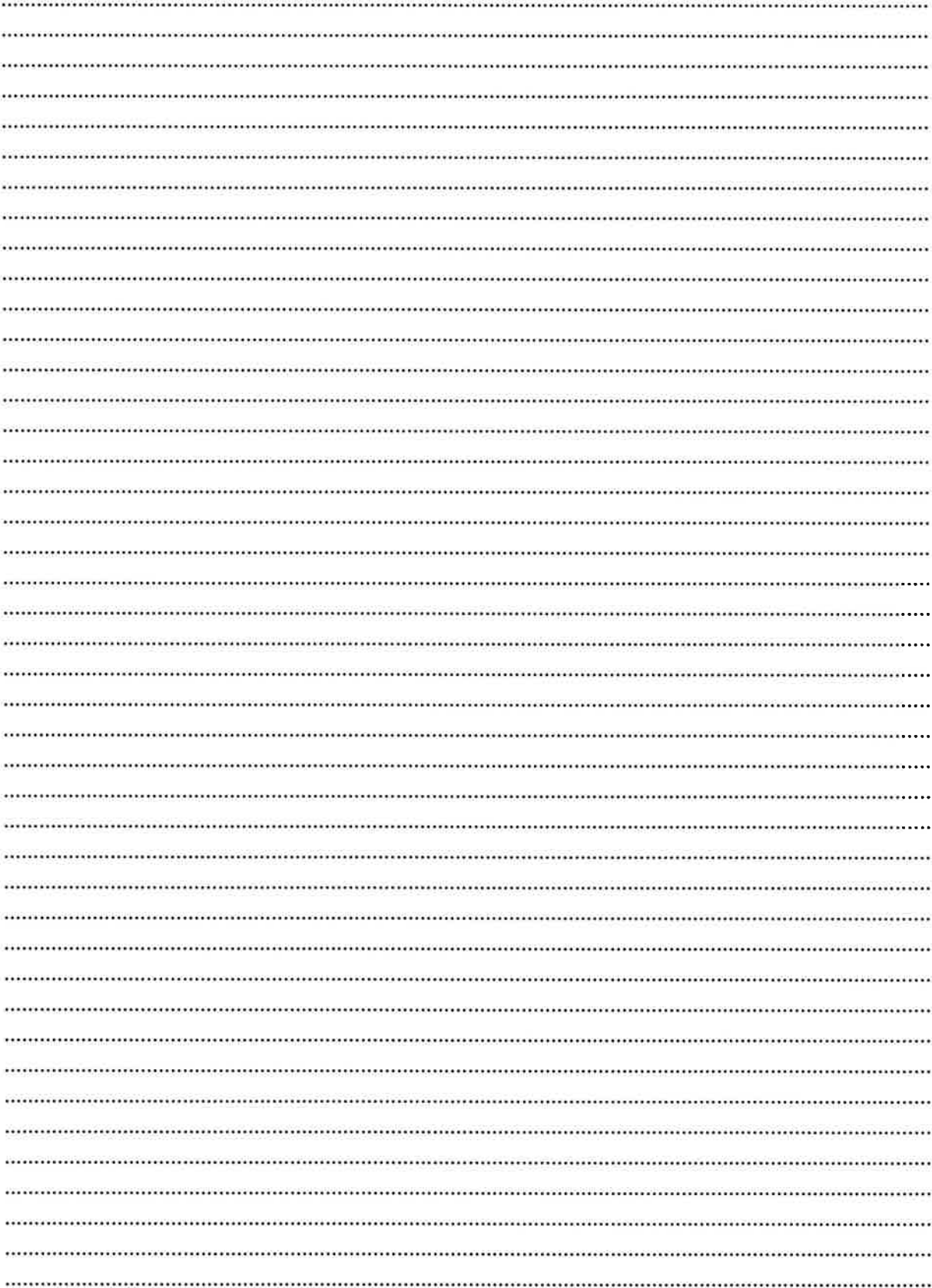
### Plan des règles de circulation pour les métaux ferreux et non ferreux et les DEEE



### Plan des règles de circulation pour les VHU (Véhicules Hors d'Usage)









# QUIZZ LIVRET D'ACCUEIL

M. / Mme .....

DATE : .... / .... / 20....

## 1/ La société FERTVET a-t-elle une politique environnement et sécurité :

Oui / Non (rayer la mention inutile)

## 2/ L'entreprise doit assurer un suivi des déchets :

- ☐ Aucun déchet
- ☐ Tous les déchets collectés
- ☐ Tous les déchets collectés et produits sur site

## 3/ Pourquoi trier et étiqueter les déchets ?

- ☐ Pour l'environnement
- ☐ Pour éviter les vols de pièces
- ☐ Pour assurer une traçabilité des pièces

## 4/ Pour monter et descendre de la grue / du camion ?

- ☐ Je dois monter / descendre à reculons (face au véhicule)
- ☐ Je dois avoir 3 points d'appui (poignées et marches)
- ☐ Je saute du véhicule

## 5/ En cas d'incendie, que dois-je faire ?

- ☐ Je cris, je prends ma voiture et je rentre chez moi
- ☐ Seul, je prends tous les extincteurs pour lutter contre le feu
- ☐ Je donne l'alerte, attaque le feu, et rejoins le point de rassemblement

Je reconnais avoir pris connaissance du livret d'accueil et je m'engage à respecter mes engagements.

Signature :



